



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 25
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-284 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DECHETS -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS
PLASTIQUES AGRICOLES 2022 À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE
L'ARDÈCHE**

Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE

Depuis 2017, Annonay Rhône Agglo est sollicitée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour une aide financière dans le cadre de l'organisation de la collecte des déchets plastiques agricoles.

Pour 2022, le montant sollicité de 700€ reste identique à celui des années précédentes.

L'année dernière en 2021, cette opération a permis de collecter 142 tonnes de déchets plastiques agricoles (ficelles, filets, bâches d'ensilage et d'enrubannage) sur le département ardéchois, dont 16,50 tonnes sur 2 lieux de collecte sur Annonay Rhône Agglo à Vernosc-lès-Annonay et Peaugres.

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n°202-168 par laquelle le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo a donné délégation au bureau communautaire,

CONSIDÉRANT que l'utilisation de matière plastiques est de plus en plus courante en agriculture et que les débouchés pour leur élimination posent des problèmes aux exploitants agricoles,

CONSIDÉRANT que l'élimination pérenne et acceptable de ces déchets tant d'un point de vue économique qu'environnemental devant être assurée, et que depuis plusieurs années, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en partenariat avec ADIVALOR organise des collectes annuelles sur le département,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 700€ au profit de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour la collecte des déchets plastiques agricoles 2022,

DÉCIDE le versement d'une aide financière de 700€ au profit de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour la collecte des déchets plastiques agricoles 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22
Affiché le : 12/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-33991-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET